

## SERVICE URBANISME

---

Le service urbanisme, situé 9 rue du Mouton (mairie « annexe »), vous renseigne sur la réglementation en matière de politiques urbaines, et notamment sur les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 11.12.2017.

Pour plus d'information sur le PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : <https://www.la-ferte-sous-jouarre.fr/vivre/urbanisme-environnement/urbanisme-habitat/plu/>

- Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00
- Tel. : 01.60.22.68.81

### AUTORISATIONS D'URBANISME

Ses agents sont à votre disposition pour vous guider dans l'élaboration de vos dossiers de demande d'autorisation : permis de construire, d'aménager, de démolir, déclaration préalable, selon la nature et l'importance de vos projets.

La notice explicative jointe vous apporte parallèlement tout élément utile ([cerfa 51434#07](#)).

L'instruction technique de ces dossiers est confiée au service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. Néanmoins, la décision finale reste de la compétence du Maire ou de ses adjoints délégués.

---

### MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

---

Place de l'Hôtel de Ville  
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE  
01 60 22 25 63

### Nous contacter



Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#).

<sup>Accepter</sup>  
[Why is this happening to me?](#)